

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2010

**MODERNISATION DES PROFESSIONS JUDICIAIRES ET
JURIDIQUES RÉGLEMENTÉES - (n° 2621)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 37

présenté par
M. Nicolin-----
ARTICLE PREMIER BIS

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« à »,

les mots :

« au premier alinéa de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.